

# Compte rendu du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du Morbihan Réunion du 4 octobre 2018

## À l'ordre du jour :

- 1/ Présentation du guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets
- 2/ Point immobilier : Lorient, Vannes Cité, Troadec
- 3/ Réorganisation départementale des cellules CSP
- 4/ Étude et analyse des fiches de signalement, des accidents de travail et du registre hygiène et sécurité
- 5/ Compte-rendus des visites CHSCT
- 6/ Point budgétaire

Avant de démarrer cette réunion, la CGT a de nouveau demandé que soit élaboré un bilan des restructurations PELP/PTGC, SPFE et PCR. La Direction nous a répondu qu'il sera examiné en CTL. Pour nous, l'aspect conditions de travail est primordial et cela mérite un examen en CHS-CT. En **propos liminaires**, nous avons de nouveau alerté la Direction sur la situation du SPFE de Vannes.

« Monsieur le Président, vous avez, sans aucun doute, lu le « billet d'humeur » d'un gérant de société dans le Ouest-France du 29 septembre dernier.

Cet article est symptomatique de ce que nous dénonçons, avec l'ensemble des O.S., depuis l'installation de ce service.

Un retard énorme, très difficile à résorber, malgré les renforts et l'implication de tous les agents.

Ce service paie les erreurs de la Direction qui a d'abord sous calibré les emplois.

Depuis le 1/9/2018, la pression est énorme. 2 membres de l'équipe de renfort y ont été affectés pour les aider, ceci dit au détriment des SPF. Il faut gérer la pénurie.

Ils sont bien mal installés dans leurs bureaux et exercent leurs missions dans de bien mauvaises conditions.

Les usagers professionnels et particuliers se plaignent de la situation.

C'est aussi la conséquence des suppressions d'emplois mais, vous assumez comme vous l'aviez déclaré dans un article d'un quotidien régional.

M. le Président, il y a urgence et la situation de ce service doit requérir toute votre attention. »

## **Présentation du guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets**

Ce guide a été élaboré par le Secrétariat Général, il a été publié en juillet 2018.

Extrait : « Il décrit une méthode, des outils et donne des préconisations pour mieux prendre en compte les conditions de travail tout le long de la mise en œuvre des projets ».

« Dans une période où des projets de transformation de toute nature- numérique, organisationnelle, structurelle- et de tous niveaux- nationaux ou locaux- vont être conduits, cette politique prend toute son importance ».

Ce guide doit permettre au directeur de déterminer si un projet doit être soumis à la consultation du CHSCT.

Il définit la notion de projet important. Deux conditions doivent se cumuler : un nombre significatif

d'agents et un changement déterminant des conditions de travail des agents.

Au final, c'est le Directeur qui décide. Notre crainte est que plus aucun projet ne soit qualifié d'important.

C'est ainsi que, pour la fusion des SIE et des SIP, la Direction n'a pas considéré ces restructurations comme importantes, alors qu'elle impacte un nombre considérable d'agents et implique de nombreux changements immobiliers. La CGT, avec les autres OS, avait demandé l'inscription à l'ordre du jour, le Directeur a refusé.

La CGT a dit au Directeur que des services énormes se constituent (+ de 60 agents dans les SIP, par exemple), des problèmes managériaux vont se poser, comment organiser des réunions professionnelles par exemple.

Ces nouveaux services ne doivent pas devenir des « fabriques à RPS ».

Les représentants du personnel ont demandé que le CHSCT fasse, au moins, une information sur les projets considérés comme non importants.

Pour le prochain mandat, le Directeur nous proposera un groupe de travail pour définir la méthode à adopter dont le lien entre CTL et CHSCT, notamment.

Par ailleurs, le guide le précise : « **il ne faut pas sous-estimer l'importance des changements** », il est donc impératif d'avoir un échange avec tous les agents concernés.

---

### **Point immobilier : Lorient, Vannes Cité, Troadec...**

– **LORIENT** : avec le refus de la Direction de considérer les fusions comme un projet important, seul un point immobilier a été présenté. Des travaux de peinture et de réfection des sols sont en cours. L'équipe logistique et la DISI sont à pied d'œuvre pour réinstaller les agents dans les meilleures conditions.

– **VANNES CITÉ** : Dans le cadre de la fusion des SIP, les services recouvrement se rejoignent sur le SIP de Vannes Golfe au rez-de-chaussée. 6 collègues de Vannes Préfecture déménageront au 1er étage, vers le 15 janvier.

Concernant le SIE, un service comptabilité commun est créé

– **TROADEC** : les travaux continuent. L'ISST a transmis son rapport au Directeur et a rappelé les préconisations légales. La CGT craint, que malgré un bâtiment neuf, toutes les conditions de travail des agents ne soient pas améliorées et, notamment, par rapport à la taille des bureaux.

**Nous avons assisté à un échange « « vif » entre le Médecin de Prévention et le Directeur par rapport à la saisine du pôle ergonomie sur le dossier Troadec mais aussi sur les alertes envoyées par le médecin concernant différents services.** Ces informations n'avaient pas été portées à la connaissance des membres du CHSCT. Encore une nouvelle preuve de dysfonctionnement du CHSCT Morbihan.

Les discussions sur l'accueil à Troadec vont continuer (groupe métiers avec les agents) mais sans les membres du CHSCT !

– La fermeture de la trésorerie de Carnac impacte la trésorerie et le SIP d'**Auray** ; la fermeture de la trésorerie de Sarzeau impacte la trésorerie de **Vannes Ménimur** et le SIP de **Vannes Golfe**

– Pontivy ne sera pas impacté puisque la trésorerie de Baud ne ferme plus !

---

### **Réorganisation départementale des cellules CSP**

Le sujet était à l'ordre du jour du dernier comité technique local, le compte-rendu est disponible sur notre site.

Pour ce CHSCT, la Direction a rédigé une fiche d'impact qui rappelle les principes de la réorganisation : rattachement de la mission au PCRP à Vannes avec la création d'une antenne sur Lorient à compter du 1er septembre 2019. Suppression des cellules CSP à Auray et Pontivy.

Ce sont 11 agents au total qui composeront cette structure mais le problème, c'est qu'avant même sa

mise en place, l'effectif n'est pas au complet.

Apparemment, la Direction recherche des candidats.

Le Directeur a demandé aux OS d'exprimer un avis. Voici ce qui a été rédigé en intersyndicale :  
« *Compte-tenu des incertitudes et des questions sans réponse, les Organisations Syndicales ne sont pas en mesure d'émettre un avis argumenté et éclairé sur les futures conditions de travail des agents ayant vocation à intégrer le nouveau PCRP élargi. L'avis du CHSCT ne pourra donc pas être réputé comme ayant été rendu* ».

Dossier à suivre...

## **Étude et analyse des fiches de signalement, des accidents de travail et du registre hygiène et sécurité**

Nous avons examiné 3 fiches accidents de service : 2 accidents de trajet piéton, 1 accident de service en mission.

4 fiches registre hygiène et sécurité : problème d'accessibilité au 3ème étage de Lorient, violence sur la place de l'Hôtel de Ville à Lorient, désodorisants à Lorient, demandes de la brigade de Lorient.

7 fiches de signalement concernant des insultes, écrites ou orales, envers les agents. La Direction envoie quasi-systématiquement une lettre de mise en garde et un soutien à l'agent. Il n'y a pas eu de dépôt de plainte.

Face à cette violence dans les accueils, nous ne pouvons qu'être inquiets pour le début de l'année 2019 avec le prélèvement à la source.

Il faut donner aux agents les moyens de travailler correctement et cela commence par un effectif suffisant.

Nous ne pouvons que vous conseiller de rédiger systématiquement ces fiches, nous devons être respectés dans l'exercice de nos missions.

N'hésitez pas lorsque vous constatez une situation d'urgence (humaine ou matérielle) à contacter vos représentants en CHS-CT par téléphone ou mail.

## **Compte rendus des visites CHSCT**

Le CHSCT a élaboré un calendrier de visites de services. Nous allons voir en priorité les services fusionnés et/ou restructurés.

Les 2 dernières visites concernaient les **SPF 1, 2 et 3 de LORIENT**, le **SPFE de VANNES 1** et le **SPF de VANNES 2**.

Nous avons pu discuter avec les agents de leurs conditions de travail, ces concentrations de service ne les ont pas améliorées, bien au contraire.

Les charges de travail sont très lourdes, le retard est important pour certains SPF.

Les collègues venus de Ploërmel et Pontivy ne comprennent pas pourquoi la Direction les a fait venir sur Vannes et Lorient pour faire le même travail !

L'organisation du travail pose également problème avec le passage en mode intégral et l'allègement des tâches de contrôle.

La sensation de ne pas faire correctement le boulot est une source de risques psycho-sociaux à laquelle il faut répondre.

Concernant le **SPFE**, vous avez lu en début de compte rendu ce que la CGT pensait de la situation.

Elle est catastrophique et les agents sont en danger. Le médecin de prévention a également fait part de sa grande inquiétude quant à la situation du service.

Le Directeur est longuement intervenu sur le sujet. La Direction a affecté un cadre A+ depuis la rentrée, 2 membres de l'équipe de renfort. Le passage de Moorea à Fidji a alourdi la charge de travail. La DG prévoit des simplifications au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

**La CGT a demandé la (re) création d'une antenne enregistrement à Lorient.**

Effectivement, le point de départ des difficultés, c'est la centralisation de la mission à Vannes et c'est une décision de la Direction Générale nous a bien précisé le Directeur.

**Cette discussion a, malheureusement, encore mis en avant les graves dysfonctionnements du CHSCT du Morbihan par le manque de transparence de la Direction et des manquements graves dans la communication d'informations pourtant vitales pour que le CHSCT puisse intervenir.**

## Point budgétaire 2018

Le budget 2018 s'élève à 115 385 €.

Suite aux différentes propositions, la totalité du budget va être consommée. Le solde restant financera l'achat de fauteuils supplémentaires.

**Voici les nouvelles propositions d'actions :**

- LORIENT HDF : Travaux de réfection des sols 5 267 €, éclairage escalier archives 500 €
- LORIENT HDF : Travaux de réfection de peinture 45 281 €, 24 000 € pris en charge par le budget départemental pour les travaux de finition
- TOUS SITES : Achat de 50 fauteuils de bureaux 9 035 €
- PLOERMEL et PONTIVY : Réparation de volets 2 600 €
- DDFiP Bd de la Paix : détection éclairage SAS 1<sup>er</sup> étage 500 €
- Budget médecin de prévention : + 1 000 €

Les propositions de la CGT pour le futur SIE fusionné de Lorient ont été acceptées : peinture des toilettes du 2<sup>ème</sup> étage, pose de stores dans l'ancien bureau de l'enregistrement.

Les demandes de la brigade de Lorient, relayées par la CGT- remplacement des fauteuils et trousse de secours- ont été prises en compte. La direction, par contre, ne veut pas équiper les vérificateurs de téléphones portables.

Suite aux préconisations du médecin de prévention, l'achat de sèche-mains électriques pour la TG et Ploërmel a été refusé.

**VOTE : POUR CGT, Fo et Cfdt CONTRE : Solidaires**

Nous avons voté pour ce budget, car les propositions concernent des problèmes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Mais la question des risques et des troubles psychosociaux est le parent pauvre de ce budget. Ce sujet devra être la priorité du prochain mandat, la CGT se chargera de le rappeler au Président du CHSCT.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos propositions pour le prochain budget 2019.

---

Vos représentants en CHS-CT:

Vincent CHATTON – Gestion Ploërmel, Christophe RISSEL – SIE Lorient Nord.

N'oubliez pas de nous envoyer les copies des fiches hygiène et sécurité, RPS, ainsi que les fiches de signalement.

